



CNT-FTE

PALAIS DU TRAVAIL

9 place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne

● Mail : fede-educ@cnt-f.org

● www.cnt-f.org/fte

Fédération des Travailleur(se)s de l'Education

Le 07/03 toutes et tous en grève et dans la rue ! Après, on continue !

La CNT-FTE appelle l'ensemble des travailleurs-euses de l'Education a se mettre en grève et à manifester le 07/03 contre le CPE et la loi « *pour l'égalité des chances* » (à Lille, rendez-vous à 15 h porte de Paris). Après un mois de luttes étudiantes et lycéennes, les salariés doivent prendre le relais et intensifier la mobilisation pour faire reculer le gouvernement ! Nous sommes tous concernés !

Contrat Précarité Exploitation

En septembre 2005, Villepin imposait le CNE (Contrat Nouvelle Embauche), pour les entreprises de moins de 20 salariés. Aujourd'hui, c'est le Contrat Première Embauche, pour les jeunes de moins de 26 ans, dans toutes les entreprises. CDI et code du travail sont les prochains sur la liste !

La mesure phare du CPE, comme du CNE, c'est l'instauration de la période d'essai de deux ans après l'embauche. Deux ans de période d'essai c'est deux ans sans droits, deux ans à être soumis aux moindres caprices du patron sous peine de licenciement. Confirmant ces craintes, les premières plaintes de salariés embauchés en CNE et licenciés arrivent aux prud'hommes. Des salariés qui réclamaient le paiement d'heures supplémentaires, d'autres malades, des femmes enceintes... Tous virés sans justification, ils contestent aujourd'hui leur licenciement !

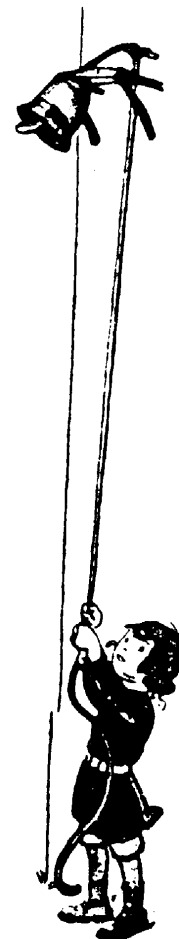
CPE et CNE, cela signifie donc clairement une plus grande flexibilité (comment refuser des heures supplémentaires ?), une impossibilité de faire des projets à long terme (pas de garanties pour se loger) et tout simplement la perte du droit de revendiquer ! Est-ce cela l'avenir que nous voulons pour la jeunesse ?

Egalité, version MEDEF

Au delà du CPE, la « *loi pour l'égalité des chances* » introduit de nombreuses autres mesures de régression sociale, certaines concernant directement l'école.

Ce texte officialise l'« *apprentissage junior* » dès 14 ans avec l'objectif fixé de 500 000 apprentis. La première phase du cursus, appelée « *parcours d'initiation aux métiers* », sera consacrée à des stages en entreprise avec comme seule approche scolaire, le « *socle commun de connaissances* » ! Ce SMIC éducatif, figurant dans la loi Fillon de 2005, a été unanimement condamné par la communauté éducative... Le contrat d'apprentissage débutera dès l'âge de 15 ans, remise en cause directe de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et premier retour en arrière sur l'âge minimum du travail depuis plus d'un siècle ! En prime de cette main d'œuvre à coût réduit et corvéable, l'employeur bénéficiera d'un crédit d'impôt de 2200 € ainsi que 100 € par semaine d'accueil en stage avant le contrat d'apprentissage !

Autre mesure : le « *contrat de responsabilité parentale* » qui prétend lutter contre l'absentéisme scolaire et « *les troubles portés au fonctionnement des établissements scolaires* » par le fichage des familles en difficulté, et le cas échéant par la suppression et la mise sous



tutelle de leurs allocations. Fliquer et enfoncer les plus démunis, voilà une singulière façon de concevoir l'égalité !

Ces mesures signifient l'aggravation rapide de la situation de l'école publique vers plus d'inégalité et de sélection sociale. Il faut réagir !

Du pognon il y en a : dans les caisses du patronat !

Alors que les exonérations de charges patronales sont passées de 1,7 à 21,5 milliards d' Euros de 1991 à 2004, cette loi multiplie à nouveau les cadeaux au patronat ! Le CPE (comme le CNE) c'est 3 ans d'exonération de charges sociales pour l'employeur ! La loi comporte aussi un élargissement du Soutien à l'Emploi des Jeunes en Entreprise (autre allègement de charges sociales), la création de nouvelles Zones Franches Urbaines (défiscalisées...mais pas pour les salariés !).

Sans résultat sur l'emploi ni sur « l'égalité des chances », ces sommes offertes aux patrons ne contribuent plus à nos retraites, à la sécurité sociale, à l'assurance chômage ! Résultat : c'est encore aux salariés (du public comme du privé) que l'on va demander de cotiser plus longtemps pour la retraite, de recevoir toujours moins d'allocations en cas de chômage, de résorber le trou (artificiel) de la Sécu... Ils se moquent de nous !

Union, action, autogestion !

Salariés, étudiants et lycéens, le 7 mars est une occasion de se retrouver enfin tous ensemble dans la lutte ! Mais ce dont le mouvement aura besoin pour obtenir satisfaction c'est certainement plus qu'une seule journée de mobilisation. Aussi le 7 mars ne doit être qu'une étape vers une mobilisation d'ampleur de l'ensemble du monde du travail, vers une grève reconductible public-privé.

Nous n'avons rien à attendre de bureaucraties syndicales engluées dans l'immobilisme ni des hypothétiques illusions électorales de 2007. Comme en 2003, auto-organisons nous dans des organes de luttes, combatifs et démocratiques ! **C'est dans la rue, sur nos lieux de travail par la grève que nous ferons reculer l'Etat et le patronat et que nous gagnerons de nouvelles conquêtes sociales ! Grève générale !**

+ Retrait de la loi « *pour l'égalité des chances* » !

+ Contre la casse du droit du travail :
ni CNE ni CPE !

+ Une autre école pour un autre futur !

Education Nationale en colère !

Dans notre secteur aussi la coupe est pleine :

+ Après 4 années de suppressions, encore 2083 postes statutaires en moins et la prévision de non-réemploi de 2500 non-titulaires, dans le secondaire à la rentrée 2006.

+ Dans le primaire, une création de poste pour 50 nouveaux élèves

+ Démantèlement en cours des ZEP

+ Remise en cause des statuts des personnels : remplacements obligatoires, bivalence des certifiés...

+ Plus de 20000 contractuels licenciés depuis 2003. Après les AE, des contrats toujours plus précaires en vie scolaire : les CAE.

+ Dérive réactionnaire : circulaire sur la lecture, bourses aux mérites, apprentissage à 14 ans...

Il est plus que temps de nous mobiliser pour un autre futur pour le service public d'éducation ! Articulons cette lutte avec celle en cours contre le CPE et la loi « pour l'égalité des chances ».

Contact régional :

CNT-SSEC 59/62

1 rue Broca 59000 Lille

03 20 56 96 10

education-lille@cnt-f.org

http://www.cnt-f.org/59-62